



LA NATION

Bimensuel de la Ligue vaudoise fondé en 1931

SI QUA FATA SINANT

Fr. 3.50 / Abonnement annuel: 80.- / étudiants: 35.-

UBS ou le syndrome de Nicolas Fouquet

Credit Suisse devait se retrouver en cessation de paiements entre les 20 et 21 mars. L'intervention du Conseil fédéral pour le faire racheter par UBS a évité sa faillite.

Concrètement, cette intervention prend deux formes. D'abord, la Confédération promet à UBS une garantie pour couvrir les pertes qu'elle subira à court terme en raison de la reprise de Credit Suisse et de la liquidation de certains de ses actifs. Ce soutien s'incarne dans un crédit de 9 milliards, qui ne sera peut-être pas consommé, dès lors qu'il s'agit d'une garantie.

S'ajoute une garantie de 100 milliards, offerte par la Confédération à la Banque nationale suisse (BNS). Elle sert à éventuellement rembourser à la BNS les pertes qu'elle pourrait subir sur les prêts de liquidités qu'elle accordera à Credit Suisse pour tenir jusqu'à ce que le rachat soit définitif. Seule une faillite de Credit Suisse, théoriquement encore possible, activera la garantie et engagera l'argent du contribuable.

Le refus du Conseil national

Dès lors que ces crédits urgents, même conditionnels, dépassaient les 500 millions, ils ouvraient la voie à la tenue d'une session extraordinaire des Chambres fédérales. Cette dernière a eu lieu les 11 et 12 avril. Elle a abouti au refus du Conseil national, répété et définitif, d'approuver *a posteriori* ce crédit total de 109 milliards. Mme Keller-Sutter avait annoncé d'emblée qu'un refus n'aurait aucune portée, au motif que la Délégation des finances des Chambres fédérales avait déjà approuvé les crédits.

Interrogés par le *SonntagsBlick*, les professeurs de droit public Bernhard Rüttsche et Andreas Stöckli ne partagent pas cette opinion¹. Nous les rejoignons. La loi fédérale sur les finances de la Confédération, qui régit ce cas de figure, exige l'« approbation ultérieure de l'Assemblée fédérale ». Il nous paraît difficile d'être plus clair. Cela ne signifie pas qu'UBS et la BNS n'auront pas droit à leur argent. Les contrats ont été conclus. Le Conseil national devait seulement autoriser le prélèvement de l'argent sur le budget fédéral, pas le principe des garanties. Il est donc possible que le Conseil fédéral ait engagé la responsabilité de la Confédération à hauteur de 109 milliards, mais que le refus des Chambres lui ferme l'accès au coffre-fort.

L'agitation parlementaire

En annonçant que le vote ne serait que symbolique, Mme Keller-Sutter a donné toute liberté au Parlement de torpiller le projet pour des motifs étrangers au projet lui-même. Nous peinons à voir derrière le refus du Conseil national autre chose qu'une réaction électoraliste.

Les Verts – annoncés perdants des prochaines fédérales – veulent se montrer plus sociaux que les socialistes. Le PLR protège son bassin de culture et de financement. Et l'UDC drague le *populo* en dénonçant, à raison, la dimension déresponsabilisante du *too big to fail*.

Contrairement à ce que certains ont écrit², le Conseil national ne s'est pas rebellé contre ce troisième recours de la législature, par le Conseil fédéral, au droit d'urgence. Les parlementaires y recourent plus souvent que le gouvernement, et surtout sur des sujets plus divers: des parcs éoliens à la réexportation d'armes en Ukraine, en passant par la planification de la médecine ambulatoire³.

L'Etat face aux banques

Saluons d'abord l'acte de gouvernement du Conseil fédéral. Pour un chef, une mauvaise décision vaut mieux que l'absence de décision. Mais les dernières semaines ont révélé la force de notre dépendance au système bancaire.

Il y a deux manières de lire la conférence de presse du 19 mars 2023 qui a vu côte à côte le Président de la Confédération, la Cheffe du Département des Finances, le directeur de la BNS et les présidents d'UBS et de Credit Suisse.

On peut voir en Berset et Keller-Sutter les charismatiques chefs du temps de crise. Ils auraient rappelé le système bancaire à ses responsabilités, et contraint UBS au rachat en l'ordonnant à l'irlandais Colm Keller alors qu'il fêtait la Saint-Patrick dans un bar de Zurich.

Le mastodonte irresponsable

Une autre lecture est de prendre acte de la puissance acquise par UBS, au point d'en faire le seul acteur suisse à même d'éviter la catastrophe. Dans divers documents, le Conseil fédéral détaille que le rachat était la seule solution satisfaisante⁴.

La vérité est sans doute entre ces deux lectures: en 2001, lors de la faillite de Swissair, le Conseil fédéral n'avait pas réussi à mettre MM. Ossel et Mühlemann d'accord sur un

plan de sauvetage. Mais les enjeux étaient bien moindres que cette fois: la direction d'UBS se devait d'éviter une réaction en chaîne qui l'aurait entraînée à son tour.

Leur responsabilité politique est tout de même difficile à concevoir. Les grands banquiers sont par exemple les vrais responsables de la chute du secret bancaire. En incitant trop activement leurs clients étrangers à frauder leur fisc national, ils fournirent aux USA de la munition dans la guerre économique qu'ils mènent contre la Paradeplatz depuis les années 1990.

Les rémunérations des cadres bancaires sont devenues le symbole de cette irresponsabilité. En 2009, en pleine crise, Brady Dougan, directeur de Credit Suisse, avait perçu 90 millions de francs entre sa rémunération, ses bonus et sa participation aux actions du groupe⁵. Cette démesure résonne comme la preuve du décalage entre le monde de la banque d'affaires et l'économie réelle.

Qu'est-ce qu'une banque suisse?

Enfin, se pose la question identitaire de savoir ce qu'est une banque suisse. L'engagement récemment pris par UBS l'arrime certes à une place financière et politique nationale. Et la re-nomination à sa tête du tessinois Sergio Ermotti, ancien apprenti en banque, sonne comme un retour aux sources.

Toutefois, sur les douze membres du Conseil d'administration, quatre seulement sont suisses, cinq sont originaires du monde anglo-saxon, deux sont asiatiques, et la dernière est française. La dilution presque totale de son actionariat réduit enfin ses assemblées générales à de simples « cérémonies rituelles où il ne se passe rien », pour citer Marcel Regamey⁶.

Recloisonner

Les tissus socio-économiques suisse et vaudois n'auraient pas supporté une faillite de Credit Suisse. Ils supporteront encore moins une

faillite d'UBS. Cette dernière est devenue trop grosse, trop dangereuse, trop incontournable.

En son temps, Louis XIV avait fait arrêter son surintendant des finances Nicolas Fouquet, devenu par sa richesse son concurrent direct. Il en va un peu de même avec UBS. Une fois le rachat effectué et stabilisé, il faudra la démanteler, d'une manière ou d'une autre. Christoph Blocher a déjà fait des propositions dans ce sens. La finalité de l'opération devra être de recloisonner autant que possible les dangers que fait courir à notre économie réelle cette banque tentaculaire et globalisée, sans véritable concurrente en Suisse. L'Association suisse des banquiers devrait s'y atteler avant que l'Etat n'intervienne.

Félicien Monnier

¹ Danny Schlumpf, « L'accord passé entre le Conseil fédéral et l'UBS est sur la sellette », in *Blick.ch*, 16 avril 2023, <https://www.blick.ch/fr/news/suisse/un-flop-juridique-pour-karin-keller-sutter-laccord-passe-entre-le-conseil-federal-et-lubs-est-sur-la-sellette-id18491941.html>

² Florent Quiquerez, « Le parlement attaque la crédibilité du Conseil fédéral », *24 heures* du 13 avril 2023.

³ Cette modification de la LaMal, déclarée urgente, est actuellement soumise au référendum facultatif: « Exceptions à l'obligation d'avoir exercé trois ans », FF 2023 795; RO 2023 134.

⁴ Message du Conseil fédéral concernant le supplément IA au budget 2023, du 29 mars 2023, n°23.007, p. 17s.

⁵ Patrick Toggweiler, « Voici combien les patrons de Credit suisse ont empoché malgré la chute », *Watson* du 22 mars 2023. <https://www.watson.ch/fr/economie/credit-suisse/793503022-voici-combien-les-patrons-de-credit-suisse-ont-empoche>

⁶ Marcel Regamey, *La Propriété de l'entreprise*, in CRV n°24, Lausanne 1944, p. 33.

« Si les écrivains seuls devaient désigner lesquels d'entre eux doivent être publiés, on n'aurait jamais connu Shakespeare, Dante, Rabelais, Balzac, Tolstoï et tous les autres génies de la littérature. Et cela est vrai dans tous les domaines de l'art et de la culture. A notre époque, cette loi frappe avec une force d'autant plus implacable que le monde est saturé de savants, écrivains et artistes qui, à cause de leur grand nombre, ont acquis un énorme pouvoir sur le destin de leurs confrères.

Alexandre Zinoviev,
Les confessions d'un homme en trop (1990)

Comprendre la réalité politique de l'adversaire

La guerre est une dialectique de volontés politiques s'opposant les unes aux autres. Le souverain définit un état final recherché du domaine de la politique, et la guerre en est la continuation. S'il parvient à atteindre cet état et à empêcher l'adversaire d'atteindre le sien, il gagne la guerre. Subordonnée au politique, la stratégie déduit les objectifs militaires nécessaires à atteindre l'état final recherché. Bien que galvaudé par les stratégies énergétiques ou marketing à la mode, le champ de la stratégie est bien du domaine guerrier. Le stratège utilise les combats favorablement à la guerre et donne sa finalité politique au fait militaire. Il s'attèle à comprendre les règles du rapport de force. La tactique, quant à elle, est apolitique. Elle mène des forces dans l'espace et dans le temps et gagne les combats, suivant une logique qui lui est propre.

Cette articulation idéale entre politique, stratégie et tactique, décrite par des auteurs comme Clausewitz, n'est souvent que théorique. L'histoire militaire est remplie de combats qui se sont autonomisés de la stratégie sans produire les effets politiques attendus. Les conditions pour que le stratège soit efficace sont en réalité contraintes par plusieurs facteurs.

Premièrement, souverain et stratège doivent agir en harmonie. Lorsque Alexandre, Saladin ou Napoléon étaient souverains, stratèges et commandants de terrain, il était pour eux aisé d'assurer une cohérence entre les combats et les effets politiques recherchés. Avec la création des Etats-nations et les Révolutions française et industrielle, les armées sont devenues

trop grandes pour être conduites par le souverain. Il a donc créé des ministères ou des états-majors pour le suppléer et a divisé ses forces en corps d'armée distincts. La politique, le stratège et le tacticien se sont de plus en plus dissociés les uns des autres.

Les armées modernes ne pouvaient plus être battues en une bataille limitée dans le temps et dans l'espace. Les systèmes sont devenus trop résilients. Vaincre des armées ne suffisait plus à gagner des guerres et la tactique s'est trouvée décorrélée de la stratégie. Les carnages stériles de 14-18 sont l'exemple éloquent d'effets tactiques ne produisant quasiment plus d'effets stratégiques. Conscient de cette impasse, le Russe Svetchine théorise dans les années 1930 le recours à l'art opératif, censé redonner corps à la relation entre tactique et stratégie. L'art opératif trouve son âge d'or dans les grandes opérations soviétiques de la Seconde Guerre mondiale.

Deuxièmement, l'équilibre nucléaire a inhibé les réflexions stratégiques. A quoi bon utiliser les combats en faveur de la volonté politique si la moindre confrontation se transformait automatiquement en destruction mutuelle assurée? A cet égard, il est d'ailleurs douteux de parler d'armes nucléaires tactiques, puisque l'utilisation d'une arme nucléaire, même de faible puissance, engendrera à coup sûr un effet stratégique et politique.

Troisièmement, faire de la stratégie, c'est d'emblée jouer le jeu d'une dialectique pouvant devenir violente. Les sociétés libérales démilitarisées se sont donc interdites d'en faire aux bénéfices

d'un *Soft power* normatif dans les instances internationales et d'une approche policière de la guerre. Les luttes contre-insurrectionnelles de la Guerre froide, puis les opérations contre le terrorisme ont donc nié la réalité politique de l'adversaire pour le réduire à un criminel. Ce biais est encore renforcé dans le cas d'une puissance hégémonique comme les Etats-Unis, considérant l'ensemble du monde comme un territoire sur lequel maintenir l'ordre. Cette approche policière et non politique de la guerre empêche de considérer l'adversaire comme une entité recherchant lui aussi un état final et articulant sa stratégie en conséquence. La guerre d'Afghanistan n'est par exemple jamais parvenue à réduire l'influence politique des Talibans, malgré des succès tactiques indéniables.

Finalement, en considérant l'adversaire comme un pantin ou un proxy de l'autre bloc, un irresponsable, ou l'émanation d'une idéologie diabolisée, le souverain se prive d'éléments essentiels à la compréhension des rapports de force. Le souverain qui ne veut surtout pas reconnaître la légitimité politique de l'autre ne fait pas de stratégie parce qu'il se refuse à l'appréhender comme une entité ayant son propre agenda. Difficile de bien penser la dialectique des volontés dans ces conditions. Cette erreur mène à définir un état final recherché non mesurable ne pouvant pas être transcrit en objectifs militaires atteignables. La tactique suivra donc sa propre logique en s'autonomisant sans générer d'effets favorables à la guerre. La guerre du Vietnam en est un bon exemple. A trop vouloir endiguer l'Union so-

viétique, les Etats-Unis ont oublié que c'était le Viêt-cong qu'il fallait battre sur le terrain.

Plus proche de nous, les objectifs de «dénazification» fixés par Vladimir Poutine, la négation de la construction nationale et de la volonté politique de l'Ukraine et le recours à l'«Occident collectif» comme paravent l'ont probablement mené à mal comprendre les termes de la dialectique des volontés à l'œuvre avant le 24 février 2022. Le résultat a été une «opération militaire spéciale» aux efforts dispersés contre un adversaire sous-estimé. Parallèlement, les pays occidentaux seront tous d'accord pour faire gagner la bataille du Donbass à l'Ukraine, mais ce n'est qu'un résultat tactique. Il y a fort à parier qu'ils avanceront en ordre bien plus dispersé quand il s'agira de définir l'état final politique recherché, en particulier si des buts inatteignables ou dont tous n'assureraient pas les conséquences étaient articulés, comme un changement de régime à Moscou ou une adhésion de l'Ukraine à l'OTAN.

Cela ouvre une réflexion. Avec la politique des sociétés libérales, changeant au gré des gouvernements et des majorités, ou au sein de grandes coalitions comme une Europe de la défense, est-il toujours possible d'assurer l'harmonie entre le souverain et le stratège, et ce dans le temps long?

Edouard Hediger

Pour le lecteur souhaitant en savoir plus sur les relations entre politique, stratégie et tactique: Lopez Jean, Bihan Benoit, *Conduire la guerre: Entretiens sur l'art opératif*, Perrin, 2023, 284 p.

L'ordre dans l'Etat

Cahier de la Renaissance vaudoise numéro 1

Marcel Regamey écrit en 1926 un premier cahier, il a alors 21 ans. Le 11 juin de cette même année, la *Gazette de Lausanne* avait dénié à tout antidémocrate le droit d'être suisse. La sentence libérale, se voulant polémique, enflera, beaucoup considérant que cette étroitesse d'esprit insultait les Suisses de l'Ancien Régime. Regamey y répondra à sa manière dans *L'ordre dans l'Etat*.

Dans sa première analyse, il considère que l'Ancien Régime est tombé non pas à cause d'une forte volonté populaire, mais parce qu'il avait cessé de croire en sa légitimité. Dès lors, les tentatives de réformes, fructueuses, nécessaires ou non, accroissent le sentiment d'insécurité et d'illégitimité ressenti par les élites. Cette angoisse ruisselle jusqu'au peuple, qui ne peut que mieux s'enhardir des faiblesses de son gouvernement.

L'évolution d'une constitution doit pourtant bien être poursuivie en allant dans le sens d'une volonté populaire, mais Marcel Regamey émet une limite: s'il ne possède pas un noyau intangible, un système politique ne peut mûrir par des évolutions, il se retrouve soumis aux révolutions.

Dans sa seconde analyse, il se penchera sur le principe et la nature de l'autorité politique.

L'Etat doit être le défenseur de la communauté en la protégeant en quelque sorte d'elle-même, de ses volontés à court terme instables, de ses opinions erronées sur le bien de la nation, qu'elles soient majoritaires ou non. Bien que cette présentation puisse apparaître bien répressive et autoritaire, elle est en fait une obligation pour qu'un Etat puisse faire preuve de progrès en évitant les intérêts purement égoïstes (sans monopole de la force légitime par l'Etat, difficile de ne pas sombrer dans la loi du plus fort).

Dès lors, intuitivement, une autorité détachée du peuple semble une bonne solution. Il faut donc se pencher sur la démocratie et s'intéresser aux conditions de son bon fonctionnement, et, le cas échéant, à ses limites. Partant, le système électif comporte un certain nombre de défauts: favoritisme, subventions excessives, augmentation de la bureaucratie, clientélisme.

Regamey considérerait comme un moindre mal la nomination à vie de nos personnels exécutifs, cantonaux comme communaux. Mais comment choisir? Outre l'élection, il n'y a guère que l'hérédité ou la cooptation.

Regamey détaille les avantages et inconvénients habituels que l'on re-

connait au système héréditaire. En bref, ce n'est pas parce que la monarchie est un mauvais système qu'il ne convient pas au Pays de Vaud, c'est parce que les conditions de son succès (légitimité donnée par le peuple, histoire monarchique continue, dynastie susceptible de représenter le Pays) ne sont pas réunies¹.

Dans sa troisième analyse, il encense le système de cooptation, en rappelant à quel point ce système est fréquent dans nos contrées et dans l'histoire (et de nos jours). Qui, en effet, est le plus à même de choisir celui qui obtient l'exercice d'un pouvoir que celui qui en a déjà effectué la tâche? Quelque part, dans une démocratie, certains cadres de partis, au gré des alliances et du choix des noms sur une liste, ont déjà ce pouvoir. Regamey défend qu'il vaut mieux faire éclater au grand jour les tenants de la cooptation plutôt que les laisser dans l'ombre. Ceux-ci, en pleine lumière, seraient plus à même d'agir dans l'intérêt de la nation.

Sa dernière analyse consiste en l'exercice de la souveraineté. Comment protéger les libertés individuelles face à l'Etat? L'approche de Regamey remet en question les libertés constitutionnelles. En effet, le droit de réunion ou d'édition n'est pas un «bon» ou un «mauvais» droit, tout dépend

de ce qu'on en fait. La vraie protection de la liberté individuelle est en fait le droit civil, qui permet au paysan de jouir de la propriété de son champ, au créancier de recouvrer ses prêts, à l'ouvrier d'obtenir salaire de son travail. Pour contrer l'appétit d'une autorité publique qui peut décider elle-même de s'accorder plus de moyens, c'est au peuple d'avoir le dernier mot quant à une augmentation ou une baisse d'impôts. En dernier lieu, Regamey s'intéresse à la séparation des pouvoirs et émet diverses réserves quant à la conception moderne issue de «l'Esprit des Lois», notamment sous l'angle de l'indépendance des juges, que la partisanerie empêche d'être véritablement efficace.

Les conclusions de ce premier cahier vont par la suite être quelque peu modifiées, ou alors ses propositions seront étayées de manière plus argumentative par le premier président de la Ligue vaudoise. Nous y reviendrons dans le deuxième article de cette nouvelle série rétrospective des Cahiers de la Renaissance vaudoise.

Sébastien Mercier

¹ Nous y reviendrons dans l'analyse d'un futur cahier, car plus tard, Regamey changera d'avis.

Une seconde chance pour Sauramps

Les librairies nous révèlent probablement quelque chose de l'état psychologique de notre société. Autrefois, chez «Payot d'en haut», au bas de la rue de Bourg, les livres montaient jusqu'au plafond, serrés les uns contre les autres, avec une ou deux échelles pour accéder au sommet des piles. Autant que je me rappelle, très peu d'étalages, trop gourmands en place, peu de jaquettes colorées, les couvertures ne jouant alors, apparemment, qu'un rôle négligeable dans les décisions d'achat. Aujourd'hui, chez «Payot d'en bas», tous les livres sont à portée de main. Des étalages vivants et fréquemment mis à jour occupent la partie stratégique, centrale, du magasin.

«Je n'ai pas cet ouvrage en magasin», disait telle vendeuse. Ce «je» de propriétaire lui donnait une autorité totale à mes yeux d'écologiste. Je me rappelle aussi un petit vendeur, bossu, enjoué et savant, qui avait en tête non seulement tout ce qu'il offrait en magasin, mais aussi ce que nous aurions pu acquérir sur le thème, s'il ne s'était malencontreusement trouvé épuisé, et qu'il nous décrivait en détail. Une anecdote, parmi d'autres,

courait sur M. Lavanchy, le colérique chef de l'étage des bandes dessinées. Le chef du Service commission était venu présenter cet étage à un invité inconnu. M. Lavanchy en avait profité pour démolir avec fureur les éditions Dupuis... dont l'inconnu était précisément le directeur.

Une librairie, c'est d'abord une odeur de livre dans une atmosphère calme où le temps n'a plus cours. On s'y rend pour le plaisir, même sans la moindre intention d'achat. La lumière, le mobilier, la hauteur des piles, l'ordre – avec tout de même un minimum de désordre témoignant de l'activité du maître des lieux – personnalisent l'enseigne.

Pour l'habitué, une librairie est un point de contact avant d'être un point de vente. C'est notamment le cas des petites librairies indépendantes, le Valentin, par exemple, ou la Louve, deux îlots de civilisation proches de nos locaux. Là, il est d'usage d'engager d'emblée un débat d'idées avec le responsable, condamné à jongler

Une librairie est un point de contact avant d'être un point de vente.

entre votre discours interminable, sa politesse de commerçant et la pression des nouveaux arrivants, désireux eux aussi de refaire le monde. Avec le libraire de La Proue, on y passait l'après-midi.

Les livres relient les hommes, juste retour des choses. Même dans les grandes librairies, le contact devient rapidement personnel. Il l'est un peu moins dans les rayons «livres» des grandes surfaces.

Il existe à Montpellier, à l'extrémité orientale de la place de la Comédie, dans le bâtiment du Triangle, une librairie indépendante nommée Sauramps. C'est une immense caverne d'Ali Baba – moins immense, certes, que Mollat, de Bordeaux, la plus grande de France, mais néanmoins immense – dont l'ordonnance des richesses est parfaitement réglée. Tout n'est qu'ordre et beauté, dans ce clair-obscur plein de taches de lumière: une mosaïque de plateformes étagées sur six niveaux, de toutes dimensions, reliées par des rampes et des demi-rampes d'escaliers. Rien n'est plus facile que de s'y perdre. On n'entre jamais pour moins de deux heures, on ne sort que lourdement chargé.

Chez Sauramps, peu de conseillers, mais la disposition des thèmes et des ouvrages est si évidente qu'on peut s'en passer. Contre-exemple: il y a quelques années, la direction a installé une filiale dans «Odysseum», un immense complexe commercial de la banlieue montpelliéraine. Au vrai, ce Sauramps n'était pas une librairie, simplement un stock déballé dans une grande salle plate avec des caisses au bout. Nous en sommes sorti les mains vides. Après avoir été «fermée temporairement», elle l'est définitivement depuis janvier. Ce n'est que justice.

Revenons au centre historique de Montpellier. L'entrée de Sauramps se trouve au bas de quelques marches et s'ouvre sur un étalage somptueux de revues d'art, de littérature, d'histoire, de poésie, de philosophie. C'est l'étage d'accueil. Des tables mettent à notre portée tous les ouvrages, études, atlas et romans récents. Tout au fond, il y a une grande zone de poésie.

Enfin, tout ceci est à mettre à l'imparfait. L'été passé, le grand étage

d'accueil avait muté. Pour être certain de ne rien oublier et pour pouvoir prouver nos assertions, nous avons photographié toutes les bibliothèques (comprenant de cinq à sept rayons) et toutes les tables d'exposition. Voici ce que ça donnait: paganisme, 1 bibliothèque; chamanisme, 1 bibliothèque; astrologie et arts divinatoires, 1 table et 1 bibliothèque; tarot, 2 bibliothèques; oracles, 2 bibliothèques; nouvelle spiritualité (super-conscience, psychanalyse céleste, chemins de l'intuition), 1 table; bouddhisme, méditation, zen, 1 table; diététique, 1 bibliothèque; santé, 1 bibliothèque; médecine naturelle, 1 bibliothèque; médecine asiatique, 1 bibliothèque; médecine énergétique, 1 bibliothèque; plantes, phytothérapie, huiles essentielles, 1 table.

Curieusement, nous n'avons rien vu qui fût explicitement dédié au développement personnel, ce thème aussi inconsistant qu'invasif qui mord sur la religion, la philosophie, la médecine et, par amalgames successifs, sur l'ensemble de la vie moderne. On peut aussi prétendre qu'en fait, sous ces divers titres de rubrique, tout l'étage y était consacré.

Comme tout astrologue amateur croit le savoir, l'ère du Poisson, la nôtre, marquée par le dogme chrétien, la rationalité technique, l'individualisme et la tentation de la toute-puissance, touche à sa fin. Celle du Verseau arrive, libératrice et pacifique, fondée sur l'harmonie du groupe et la pensée cosmique. C'est apparemment la conviction des gérants de Sauramps. Bien que ce ne soit pas la nôtre, nous y retournerons cet été. Sans grand espoir, mais tout libraire a droit à une seconde chance.

Olivier Delacrétaux

Carnet noir

Nous avons le triste devoir d'annoncer le décès, dans sa 88^e année, de M. Edouard Nicole, ami fidèle et abonné de longue date à *La Nation*. Il était le père de M. Jacques Nicole, qui assure la présence de notre périodique en Californie. A lui et à tous ses proches, nous présentons nos vives condoléances.

Réd.

Occident express III

Il y a autour de Belgrade une quantité impressionnante d'usines désaffectées, carreaux éclatés, béton fissuré et grandes halles des machines résonnant du flap-flap des pigeons. Ces épaves industrielles portent des noms comme «Fraternité» ou «Etincelle» ou «Arc-en-ciel», tout un lexique communiste dominé par une rage optimiste qui se croyait contagieuse. Comme ces formes humaines tracées à la craie sur l'asphalte, ces halles désertes évoquent une mort violente et soudaine, sans l'expliquer. L'histoire nous a appris que ce système politique était voué à l'échec. Alors nécessairement, le capitalisme allait tout remettre à l'endroit. C'est l'un des privilèges de vivre à Belgrade, de pouvoir observer ce passage d'un système à un autre et de constater que, vertueux ou pas, celui qui vient se présente toujours comme un progrès. Peut-être est-ce le véritable héritage du XX^e siècle, celui de penser que le progrès existe. Qu'importe le nombre de cadavres qui nous feront la courte échelle. Il serait mal inspiré toutefois de relativiser ce qui se passe en Serbie depuis la chute du communisme. Selon toutes les mesures existantes, on y vit aujourd'hui bien mieux que du temps de l'économie planifiée. Cela devrait suffire, cela devrait clore toute discussion. Mais je me souviens de Londres, où

je vivais il y a une quinzaine d'années. Je me souviens de ces innombrables magasins de paris sportifs et de jeux de hasard, dans toutes les rues, aux carrefours les plus passants, éclaboussant le trottoir de néons criards. Des magasins aux fenêtres bloquées, remplis de clients absorbés par des écrans remplis de chiffres – comme dans une banque de la City, sans les costumes troispiciés à rayures et les bonus exorbitants. C'était donc cela, le capitalisme le plus sophistiqué et le plus prospère d'Europe? Des centaines de milliers, des millions peut-être, de gens abandonnés par le marché du travail, jouant leur vie à pile ou face, le regard vide et sans aucun espoir parce que, comme le rappelle le dicton, *the house always wins*? Voilà que je reviens d'Angleterre, justement. Pour la première fois depuis des décennies, des millions de Britanniques ne peuvent plus se payer le chauffage. Selon toutes les mesures existantes, on y vit sensiblement moins bien aujourd'hui qu'il y a quelques années. Aujourd'hui le centre de Belgrade est constellé de magasins de paris sportifs et de jeux de hasard, flambant neufs, éclaboussant le trottoir de néons criards. Les récentes statistiques évoquent plus de mille établissements pour Belgrade seulement, et leur augmentation est exponentielle. Ils peuvent prétendre aux endroits les plus prisés, l'un d'eux a même délogé l'une des brasseries les plus populaires du centre-ville, datant de la monarchie. Après le communisme, après le capitalisme, le hasard. L'utilité, le devoir, la communauté, plus rien n'a de sens, on s'en remet à une machine et on espère survivre un autre jour. Vivre plus longtemps, souffrir moins, manger mieux, ne plus s'entretenir, voilà des progrès, tangibles et indiscutables. Pour le progrès, restons prudent.

David Laufer

LA NATION

Rédaction

Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier

Edition

Ligue vaudoise

Pl. Grand-Saint-Jean 1 / 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)

courrier@ligue-vaudoise.ch

www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

Entretiens du mercredi

Prochains rendez-vous:

- 26 avril: **L'armée suisse et l'obligation de servir: analyse sociétale**
Avec M. Emile Spahr, étudiant en master de science politique à Lausanne.
- 3 mai: **L'art du roman, suivi de la dédicace de «La Chasse au Cerf»**
Avec M. Romain Debluë, philosophe, écrivain.
- 10 mai: **René Guénon et la tradition primordiale: quel bilan?**
Avec M. Bernard Hort, pasteur et ancien professeur de théologie.
- 17 mai: **«La fin de la chrétienté», analyse du livre de Chantal Delsol**
Avec M. David Verdan.

Place du Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne, à 20h.
www.ligue-vaudoise.ch/mercredis

L'indexation des salaires

Les employés de la fonction publique vaudoise sont descendus plusieurs fois dans les rues de Lausanne ces dernières semaines, pour réclamer « la pleine indexation » de leurs salaires.

Quelques rappels s'imposent: les bases légales, les chiffres des dernières années et la situation de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV).

Selon la loi sur le personnel de l'Etat de Vaud (LPers), les salaires sont adaptés chaque année sur la base de l'indice suisse des prix à la consommation (IPC). Des exceptions sont possibles, après consultation des associations du personnel, ou lorsque la situation financière du Canton est difficile¹.

Avant 2022, la dernière adaptation des salaires du personnel de l'Etat datait de 2011 (+ 0,2%). En 2012 et en 2013, l'indice des prix a baissé (- 0,3% au total), mais les salaires du personnel de l'Etat n'ont pas diminué.

En 2014, l'Etat de Vaud a dû procéder à la recapitalisation de la CPEV, à hauteur de 1,44 milliard de francs, la Caisse publique étant gravement en état de sous-couverture, état non conforme aux prescriptions impératives du droit fédéral.

En conséquence, il a été convenu et décidé que les salaires des fonctionnaires ne seraient pas indexés, aussi longtemps que l'indice des prix n'aurait pas atteint un certain niveau². Celui-ci a été atteint en 2022, et les salaires ont été indexés en 2023.

N'en déplaise aux manifestants et à leurs chefs, les mesures prises par le Conseil d'Etat sont conformes à la loi. C'est probablement pour cela que les syndicats d'employés ont quitté récemment la table des négociations...

Pour compléter le tableau, rappelons que les employés de la fonction publique vaudoise jouissent de plusieurs avantages non négligeables.

En premier lieu, l'indexation automatique des salaires leur est garantie par la loi, sauf exception. Ils y auront donc droit ces prochaines années.

Les fonctionnaires bénéficient en outre des « annuités », qui sont des primes de fidélité et des augmentations automatiques des rémunérations³. Ces hausses varient de fr. 550.- à fr. 4'160.- par an, selon les années et les niveaux de salaire, et elles sont garanties durant 25 ans au maximum, mais indépendamment de la qualité du travail fourni.

Par ailleurs, l'employeur public cotise à la Caisse de pensions à hauteur de 15,5%, et l'employé à hauteur de 10%. Dans la plupart des caisses privées, le taux de cotisation est paritaire (une moitié à charge de l'employeur et l'autre à charge du salarié). En l'occurrence, la différence est payée par les contribuables.

Enfin, le taux de couverture de la CPEV reste dangereusement bas⁴. Cette Caisse est fondée sur le système de la primauté des prestations⁵, alors

qu'il faudrait passer à celui de la primauté des cotisations⁶, plus sûr financièrement. La plupart des cantons suisses ont d'ailleurs fait ce changement ces dernières années⁷.

En conclusion, nous estimons que les exigences des syndicats de la fonction publique vaudoise sont exorbitantes, et les manifestations publiques indécentes. Nous soutenons sans réserve la position du Conseil d'Etat dans ce dossier, et nous espérons qu'il saura résister aux pressions de la rue, qui ne vont pas manquer de revenir.

Antoine Rochat

¹ Article 25 LPers, alinéas 1 à 3.

² IPC de 110,2 selon la base 100 de mai 2000. Cet indice a atteint 112,4 en octobre 2022, ce qui correspond à une hausse de 2,2%. Il convient d'en déduire 0,8%, convenu en 2014, le personnel ne participant pas à la recapitalisation de la Caisse, ce qui donne l'augmentation de + 1,4% décidée par le Conseil d'Etat pour les salaires 2023.

³ Article 26 LPers.

⁴ 68,6% à fin 2022, alors que l'objectif légal est de 80% à fin 2052 (!). Les caisses de droit privé doivent être couvertes à 100%.

⁵ Les rentes sont garanties à un niveau fixé d'avance, indépendamment des montants épargnés et du rendement effectif des capitaux.

⁶ Les rentes sont fixées en fonction de l'épargne effective et des rendements des capitaux.

⁷ Selon les indications trouvées sur internet, Fribourg a fait ce passage en 2021; il ne reste plus que Vaud et Genève à garder la primauté des prestations.

Quid du secteur parapublic?

Les employés (surtout des employés) du secteur parapublic (soins à domicile, garderies, établissements médico-sociaux, etc.) ne bénéficient pas forcément des mêmes avantages que ceux du secteur public. Nous reconnaissons que des efforts peuvent et doivent être apportés dans ce domaine. Mais les difficultés résultent sans doute davantage des conditions de travail que des rémunérations.

Il n'est pas acceptable que des groupes d'enseignants politisés – pour ne citer qu'un exemple – confisquent à leur profit les difficultés d'autres secteurs, tels que celui de la santé, et qui n'ont rien à voir avec l'indexation des salaires.

Un voyage à Grignan

L'Atelier De Grandi à Corseaux présente depuis le 13 avril une magnifique exposition qui place l'un avec l'autre Italo De Grandi aquarelliste et Philippe Jaccottet poète. « Avec » car à chaque groupe de tableaux correspondent des citations de Jaccottet, évoquant les lieux où ont été peintes les aquarelles.

L'exposition nous transporte ainsi, par les œuvres des deux artistes, dans les paysages de Grignan: chènes verts (yeuses), lavandes, grands arbres, chemins, avec la Lance en ligne de fond, et évocations des saisons ou des moments de la journée, par des mots, des phrases, de courts extraits. Les relations sont étroites, la cohérence soignée.

Après l'installation des Jaccottet à Grignan, en 1953, l'amitié a permis à plusieurs artistes romands d'être attirés par le climat particulier de cette région de la Drôme provençale, loin des lieux touristiques et profitant d'une vie proche de la nature. D'abord Gérard de Palézieux y a acquis un « cabanon », qu'il a prêté un été à Italo et Elisabeth De Grandi; le charme opère et, en 1968, le couple achète une ruine abandonnée... L'énergie du peintre et l'aide d'un maçon du voisinage permettent peu à peu de rebâtir une maison d'un aspect achevé, loin du village et de toute circulation, dans une clairière isolée (une photographie prise d'avion permet, dans l'exposition, de se faire une idée de l'endroit). Belle bâtisse de pierre, avec une loggia et, dans un petit bâtiment voisin, une forge. Là, Italo se met à fabriquer les poignées de porte, les serrures, les lustres... Il construit aussi lui-même des meubles aux couleurs claires. Ce petit paradis a permis

à la famille de passer les belles saisons dans la région, et Italo en a rapporté une série impressionnante d'œuvres.

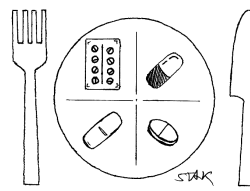
Dans la production abondante et multiple de l'artiste (qui travaillait souvent avec son frère Vincent), l'exposition actuelle ne retient que des aquarelles, avec quelques fusains et quelques sculptures en fer: elles évoquent les paysages de la région, de façon à la fois réaliste et poétique. On admirera les teintes, particulièrement les violets, les gris-bleus des ciels, la variété des verts des arbres, les ocres des rochers. Le cadrage reste classique, les valeurs bien équilibrées. On est loin des peintures oniriques et symbolistes qui sont le plus souvent la marque propre du peintre. La maîtrise parfaite de la technique donne une grande impression de calme, d'harmonie, de bonheur. Les citations de Philippe Jaccottet, choisies par José-Flore Tappy, rehaussent l'observation des tableaux, et permettent d'en voir des détails ou des valeurs qui avaient échappé au premier regard. Nous sommes replacés dans une nature intacte et paisible, où l'œil et l'esprit sont régénérés.

Un superbe catalogue, très complet, accompagne l'accrochage. En plus, l'Atelier De Grandi se trouve dans la maison familiale d'Italo et Elisabeth, œuvre originale de l'architecte Alberto Sartoris (1939).

Yves Gerhard

Exposition ouverte du jeudi au dimanche, de 13h30 à 18h, jusqu'au 29 octobre.

Entre-deux-Villes 7, 1802 Corseaux. Site: atelierdegrandi.ch



Et l'animal le plus dangereux est...

En Italie, le dénommé JJ4, fils de deux immigrés slovènes prénommés Joze et Jurka, et considéré comme « la terreur de la famille », a occis un joggeur en le mordant et en le griffant. On peut penser ce qu'on veut des joggeurs, rien ne justifie un tel traitement.

La presse nous explique que JJ4, en dépeçant l'imprudent sportif, a « relancé le débat ». Un ours capable de relancer un débat ne devrait-il pas être montré dans des foires?

LE COIN DU RONCHON

Les nombreux articles consacrés à ce fait divers ne précisent pas quel débat a été relancé par l'ours JJ4, mais nous croyons comprendre qu'il s'agit du débat sur les animaux dangereux. C'est un débat que nous connaissons bien en Suisse. Chez nous, les animaux considérés comme les plus dangereux sont les vaches. Il en a déjà été question ici: les vaches, par leurs émissions de méthane et leurs déjections d'azote, mettent en danger le climat; de plus, par leur production de lait, elles mettent en danger notre santé et notre bien-être.

C'est parfaitement scientifique. Le Sustainable Development Solutions Network, émanation de l'ONU, a publié un document de 76 pages intitulé « L'avenir de l'alimentation en Suisse – Guide des principaux leviers et axes politiques pour établir un système alimentaire durable », dans

lequel il est écrit que « d'un point de vue scientifique, il est clair que notre système alimentaire n'est pas durable » (si c'est clair d'un point de vue scientifique, c'est incontestable, n'est-ce pas?). Un « comité scientifique Avenir Alimentaire Suisse » (sic) y dresse minutieusement la liste et la quantité des aliments *sains et durables* qui doivent nous être autorisés pour *favoriser notre santé et notre bien-être*. Si la viande y est drastiquement limitée, en divisant par vingt notre consommation actuelle, c'est aussi le cas pour les produits laitiers, dont notre consommation devrait être divisée par deux. Pour forcer les consommateurs, des mesures politiques sont proposées, qui consistent en: a) beaucoup d'argent public, b) des taxes incitatives et des « mesures réglementaires », c) des « mesures réglementaires supplémentaires, parfois plus profondes ».

Pour couronner le tout, on vient d'apprendre que les 350 grammes journaliers de produits laitiers qui nous seront généreusement alloués par le monde scientifique pourraient... ne pas être de vrais produits laitiers! Après la viande artificielle, l'industrie alimentaire nous prépare en effet du lait artificiel, *ni animal, ni végétal, fabriqué en laboratoire*.

Morale de l'histoire: si vous croisez un ours affamé et furieux dans une sombre forêt, sachez que le danger que vous courez est beaucoup, beaucoup, beaucoup moins grand que si vous croisez un chercheur scientifique désireux de préserver votre santé et votre bien-être.